

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-11881 / 101060  
Manufacture Favre et Perret SA, 2322 Le Crêt-du-Loche  
usinage (fraisage, tournage, gravage)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
58 H, 12 F  
05.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis)
- 08-11904 / 101591  
TAG Heuer SA, 2952 Cornol  
usinage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
17 H  
15.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis)

### Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 08-11639 / 100606  
Heraeus Materials SA, – Cossonay-Gare  
départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H, 2 F  
19.02.2008–18.02.2009 (Modification)
- 08-11902 / 108473  
Reuters SA, 1245 Collonge-Bellerive  
Global Operations (gestion informatique)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
11 H, 1 F  
01.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

20 mai 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail